

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

**LE POINT SUR L'ÉTAT DE MISE EN OEUVRE ET DE FINANCEMENT
DE L'INITIATIVE EN FAVEUR DES PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS
(PPTE) ET DE L'INITIATIVE D'ALLÈGEMENT DE LA DETTE
MULTILATÉRALE (IADM)**

2008

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ

1.	INTRODUCTION	1
2.	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES INITIATIVES PPTE ET IADM	1
3.	ÉTAPES SUIVANTES	7

Tableaux

Tableau 1 –	Calendrier estimatif des prochains points de décision et d'achèvement PPTE	2
Tableau 2 –	Répartition du coût estimatif des initiatives PPTE et IADM, par état de mise en œuvre de l'Initiative PPTE	3
Tableau 3 –	IADM – Coût estimatif révisé pour les 33 PMR bénéficiaires, par état de mise en œuvre de l'Initiative PPTE, fin décembre 2007	4
Tableau 4 –	État des engagements des bailleurs de fonds, fin décembre 2007	6
Tableau 5 –	Récapitulatif des paiements et encaissements, fin décembre 2007	7

Graphiques

Graphique 1 –	Classification des PMR, par état de mise en œuvre de l'Initiative PPTE, fin mars 2008	1
Graphique 2 –	État de mise en œuvre de l'allégement de dette au titre de l'Initiative PPTE renforcée, fin décembre 2007	3

Annexes

Annexe I –	État de mise en œuvre de l'allégement de dette PPTE, fin décembre 2007	9
Annexe II –	IADM – Coût estimatif pour les 33 PMR bénéficiaires	10
Annexe III –	IADM – Coût estimatif pour les 33 PMR bénéficiaires, par période d'engagement	11
Annexe IV –	IADM – État des paiements et encaissements, fin décembre 2007	12

LE POINT SUR L'ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE ET DE FINANCEMENT DES INITIATIVES PPTE ET IADM

Résumé

L'objet du présent document est de faire le point sur l'état de mise en œuvre et de financement des initiatives PPTE et IADM.

Au total, 19 PMR étaient éligibles à l'IADM à la fin de mars 2008. Selon les projections, le nombre de ces PMR passera à 29 d'ici la fin de 2010.

Au cours de la période 2006-2054 couverte par l'IADM, le FAD renoncera à des flux de remboursements estimés à 5,57 milliards d'UC, de la part des 33 PPTE potentiellement éligibles. Environ 85,3 % de ce coût sera encouru sur la période 2016-2054, contre seulement 1,2 % et 3,2 % pour les périodes du FAD-10 et du FAD-11 respectivement.

Le FAD a annulé environ 4,4 milliards d'UC de remboursements de prêts de la part des 19 PPTE actuels sur la période de 50 ans commençant le 1^{er} janvier 2006.

Alors que le Fonds a reçu 91% d'engagements inconditionnels pour le reste de la période du FAD-10 (2006-2007), une proportion de la contribution des Etats-Unis représentant 8% du coût de l'Initiative pour cette période demeure conditionnelle, et il existe un déficit structurel de 0,6%. Environ 47% du coût de la période de décaissement du FAD-10 (2006–2017) est couvert par les engagements inconditionnels, 35% par les engagements conditionnels, 17% n'est soutenu ni par les engagements conditionnels, ni par les engagements inconditionnels, et il existe un déficit structurel de 0,6% (soit 7 millions d'UC).

Pour la période de décaissement du FAD-11 (2008-2020), le Fonds a reçu des bailleurs de fonds, les engagements IADM couvrant 78% des prêts annulés sur la période. Trente pour cent (30%) du coût de la période de décaissement du FAD-11 est couvert par des engagements inconditionnels, 49% par des engagements conditionnels, 21% n'est pas soutenu par les engagements conditionnels ou inconditionnels, et il existe un déficit structurel de 0,6% (soit 9,5 millions d'UC). Le ratio de couverture de l'IADM pour la période FAD-11 est de 72% composé de 30% d'engagements inconditionnels et 42% d'engagements conditionnels.

LE POINT SUR L'ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE ET DE FINANCEMENT DES INITIATIVES PPTE ET IADM

1. INTRODUCTION

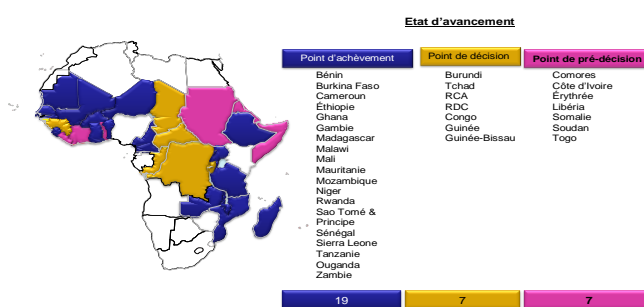
- 1.1 L'objet du présent document est de faire le point sur l'état actuel de mise en œuvre et de financement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM). Après cette introduction, la section 2 présente l'état de mise en œuvre et de financement des initiatives PPTE et IADM à la fin de mars 2008. La section 3 est consacrée aux étapes suivantes.

2. ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES INITIATIVES PPTE ET IADM

- 2.1 L'Initiative PPTE est distincte de l'Initiative IADM, mais les deux sont liées sur le plan opérationnel. Au titre de l'IADM, un allégement de dette est fourni au pays dès que celui-ci atteint le point d'achèvement PPTE. À la différence de l'Initiative PPTE, l'IADM est limitée exclusivement au FAD, à l'IDA et au FMI¹. Tel que cela ressort du Graphique 1, au total 19 pays membres régionaux (PMR) avaient atteint le point d'achèvement PPTE et étaient de ce fait éligibles à l'IADM à la fin de mars 2008.

Graphique 1.

Classification des PMR, par état d'avancement dans la mise en œuvre de l'Initiative PPTE (fin mars 2008)



- 2.2 Comme l'indique le Tableau 1, le nombre de PMR parvenus au point d'achèvement devrait passer de 19 à la fin de mars 2008 à 23 d'ici la fin de 2008, puis à 29 au plus tard à la fin du cycle du FAD-XI. Cette tendance à la hausse souligne l'amélioration de la performance et des capacités d'absorption de plus de la moitié des PPTE éligibles qui peuvent ainsi prétendre aux avantages de l'IADM. Elle souligne également la nécessité pour les bailleurs de fonds d'intensifier les actions visant à compenser pleinement le FAD pour sa renonciation aux remboursements de prêts, au titre de l'IADM, conformément aux fermes engagements pris antérieurement,

¹ En mars 2007, le Conseil des gouverneurs de la Banque interaméricaine de développement (BID) a approuvé l'octroi d'un allégement de dette au titre de l'IADM à cinq PPTE (Bolivie, Guyane, Haïti, Honduras et Nicaragua). À compter de janvier 2007, un allégement de 100 % de leur dette a été accordé à quatre de ces pays par le biais du guichet concessionnel de la BID, à hauteur d'environ 4,4 milliards d'USD (la date limite étant fixée à la fin de 2004). Haïti bénéficiera d'un allégement de dette dès l'atteinte du point d'achèvement PPTE. À la différence du FAD et de l'IDA, la BID n'a pas reçu des ressources externes pour financer l'allégement accru de dette.

afin de s'assurer que l'allègement de dette consenti au titre de l'IADM est un avantage supplémentaire pour les pays exclusivement FAD bénéficiaires, tel qu'envisagé.

Tableau 1 : Calendrier estimatif des prochains points de décision et d'achèvement PPTTE

Pays	Point de décision	Point d'achèvement
Gambie		T1 - 2008
Burundi		T2 - 2008
Tchad		T2 - 2008
RDC		T2 - 2008
Guinée		T3 - 2008
République du Congo		T4 - 2009
RCA		T4 - 2009
Guinée-Bissau		T3 - 2010
Liberia	T1 - 2008	T3 - 2010
Comores	T1 - 2008	T3 - 2010
Côte d'Ivoire	T2 - 2008	T4 - 2010
Soudan	T4 - 2008	T4 - 2011
Togo	T4 - 2008	T4 - 2011
Érythrée	T1 - 2009	T1 - 2012
Somalie	T3 - 2013	T3 - 2016

2.3 **Coût des programmes d'allègement de la dette au titre des initiatives PPTTE et IADM:** Les projections estimatives concernant le coût total des deux initiatives d'allègement de la dette en faveur des 33 pays exclusivement FAD éligibles à l'IADM, à la fin de décembre 2007, s'établissaient à 14,13 milliards d'USD (voir Tableau 2)². Les projections concernant le coût de l'Initiative PPTTE s'élevaient à 5,63 milliards d'USD (39,8 %), contre 8,5 milliards d'USD (60,2 %) pour l'IADM. Le coût estimatif de l'allègement de dette PPTTE en faveur des 19 pays ayant franchi le point d'achèvement est de 2,45 milliards d'USD, soit environ 44 % du coût total, contre 2,35 milliards d'USD, soit environ 42 % du coût total, pour l'allègement en faveur des sept PPTTE intérimaires, et 0,82 milliard d'USD, soit environ 14 % du coût total, pour les sept pays se trouvant au point de pré-décision. Le coût estimatif de l'allègement de dette au titre de l'IADM en faveur des 19 PPTTE ayant déjà atteint le point d'achèvement est de 6,71 milliards d'USD, soit 79 % du coût total, contre 0,99 milliard d'USD, soit 11,6 % du coût total, pour les sept PPTTE intérimaires, et 0,8 milliard d'USD, soit environ 9,4 % du coût total, pour les sept pays se trouvant au point de pré-décision.

² Pour l'IADM, les montants sont libellés en UC. La conversion s'est faite au taux de change de 1 UC = 1,52487 USD. Pour de plus amples informations sur le coût des deux initiatives, voir Annexe I et Annexe II.

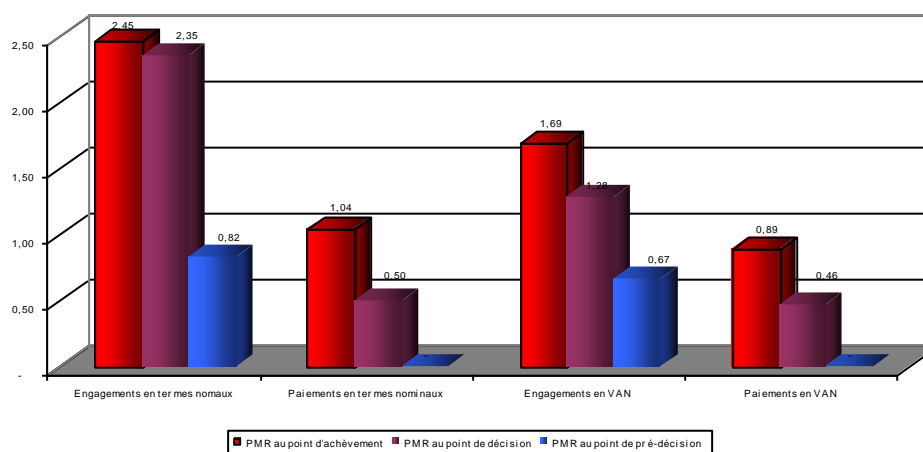
Tableau 2 : Répartition du coût estimatif des initiatives PPTE et IADM par état de mise en œuvre de l'Initiative PPTE (en milliards d'USD)

État d'avancement PPTE	Coût des initiatives d'allégement de dette					
	PPTE (en milliards d'USD)	(%)	IADM (en milliards d'USD)	(%)	Total (en milliards d'USD)	(%)
19 pays ayant atteint le point d'achèvement	2,45	43,6%	6,71	79,0%	9,16	64,9%
7 pays en période intérimaire	2,35	41,8%	0,99	11,6%	3,34	23,6%
7 pays se trouvant au point de pré-décision	0,82	14,6%	0,80	9,4%	1,62	11,5%
Total (33 PMR)	5,63	100,0%	8,50	100,0%	14,13	100,0%

Note: Le taux de change utilisé est le suivant : 1 UC = 1,52487 USD.

2.4 Le Graphique 2 présente l'état de fourniture, par le Groupe de la Banque, du concours d'allégement de dette au titre de l'Initiative PPTE renforcée à la fin de décembre 2007. L'Annexe I fournit de plus amples informations sur l'octroi, par le Groupe de la Banque, de l'allégement de dette au titre de l'Initiative PPTE à la fin de décembre 2007. Pour les 19 PMR déjà parvenus au point d'achèvement, sur tous les engagements de 2,45 milliards d'USD, en termes nominaux, un montant de 1,04 milliard d'USD a déjà été effectivement payé. Pour les sept PPTE intérimaires, sur tous les engagements de 2,35 milliards USD, en termes nominaux, un montant de 0,5 milliard d'USD a déjà été effectivement payé.

Graphique 2 : État de mise en œuvre de l'allégement de dette au titre de l'Initiative PPTE renforcée, fin décembre 2007 (en milliards d'USD)



2.5 **Coût révisé de l'IADM.** En se fondant sur l'encours de la dette éligible à la fin de décembre 2007, l'on estime que le FAD renoncera à des flux de remboursement d'un montant de 8,5 milliards d'USD de la part des 33 PPTE potentiellement éligibles sur la période 2005-2054 que couvre l'IADM, tel que l'indique le Tableau 3³.

2.6 Il ressort clairement du Tableau 3 que la majeure partie du coût de l'IADM sera supportée au cours des dernières années, à hauteur de 85,3 % au cours

³ Voir Annexe II pour de plus amples informations détaillées sur la répartition du coût.

de la période de 2016-2054, contre 1,2 % entre 2006 et 2007, ensuite 3,2 % entre 2008 et 2010, et 10,3 % entre 2011 et 2015⁴. L'Annexe II établit les projections concernant le montant estimatif annuel de l'allègement de dette en faveur de chaque PMR et l'Annexe III présente les mêmes projections par période d'engagement.

Tableau 3. IADM – Coût estimatif révisé pour les 33 PMR bénéficiaires, par état de mise en œuvre de l'Initiative PPTE, fin décembre 2007 (en millions d'USD)

État d'avancement PPTE	2006-2007	2008-2010	2011-2015	2016-2054	Allègement total (2006-2054)
PMR au point d'achèvement (19)	101,40	216,79	660,80	5730,57	6 709,56
PMR au point de décision (7)	-	44,74	116,68	825,99	987,41
PMR au point de pré-décision (7)	-	9,74	94,01	694,81	798,56
Total (33)	101,40	271,27	871,49	7 251,37	8 495,53
% du coût total	1,2%	3,2%	10,3%	85,3%	100%

Note: Le taux de change utilisé est le suivant: 1 UC = 1,52487 USD.

2.7 **Financement de l'IADM – Engagements des bailleurs de fonds.** L'IADM est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2006⁵. Les nouveaux prêts accordés et les décaissements effectués au titre des prêts existants, après la date limite du 31 décembre 2004, demeurent des obligations à honorer par les PMR bénéficiaires. Conformément aux directives des Plénipotentiaires du FAD, le montant annuel de l'allègement de dette sera déduit de l'allocation annuelle FAD du pays bénéficiaire afin de répondre aux préoccupations d'iniquité. Les bailleurs de fonds se sont engagés à compenser pleinement le manque à gagner subi par le Fonds pour les dettes annulées «dollar pour dollar»⁶. L'enregistrement et le suivi des contributions à l'IADM se font séparément, par rapport aux contributions au titre du cycle ordinaire de reconstitution des ressources du FAD. Les contributions à l'IADM donnent aux États participants des droits de vote additionnels, tel que cela a été approuvé par les Gouverneurs en mai 2006. Les bailleurs de fonds sont convenus que le niveau de leurs contributions au titre du FAD-X, soit 2,46 milliards d'UC, en termes réels, servirait de base d'évaluation de l'additionnalité du financement de l'IADM par les bailleurs de fonds au fil du temps. Plus important encore, les ressources additionnelles fournies pour compenser le FAD pour les sacrifices consentis au titre de l'IADM seront allouées à tous les 38 PMR exclusivement FAD, sur la base du système amélioré d'allocation en fonction de la performance (AFP). La nouvelle formule AFP demeurera un élément essentiel du cadre de politiques du FAD⁷.

2.8 Les bailleurs de fonds sont convenus que le financement du coût de l'IADM serait supplémentaire aux contributions ordinaires au FAD, pour en garantir le plus grand bénéfice aux PMR éligibles. Ils sont également convenus que le

⁴ L'IADM annule le solde des crédits FAD après l'allègement de dette consécutif à l'atteinte du point d'achèvement PPTE. La majorité des crédits ou prêts FAD annulés sont libellés en diverses monnaies, alors que l'allègement de dette au titre de l'Initiative PPTE est libellé en USD. En conséquence, l'équivalent en USD du volume de l'allègement de dette au titre de l'IADM varie en fonction des taux de change. Le taux de change utilisé à la fin de décembre 2007 est celui de 1 UC contre 1,52487 USD utilisé pour le nouveau cycle de reconstitution des ressources et approuvé par les Plénipotentiaires au terme des négociations relatives au FAD-XI.

⁵ Voir le document d'information présenté aux Conseils sur la mise en œuvre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) par la Banque africaine de développement - ADB/BD/IF/2007/71 - ADF/BD/IF/2007/64 0 du 28/03/2007.

⁶ Pour de plus amples informations à ce sujet, voir les documents «Modalités de mise en œuvre de l'IADM»- ADF/BD/WP/2006/31 du 05/04/2006, et «Le point sur la mise en œuvre de l'IADM» – ADB/BD/IF/2006/230 – ADF/BD/IF/2006/200 du 1/09/2006.

⁷ Montant net de l'allocation pays = montant brut de l'allocation AFP – service de la dette sacrifié + ressources fournies par les bailleurs de fonds à titre de compensation.

niveau des contributions fournies au titre du FAD-X, en termes réels, servirait de plancher pour leur appui financier futur au FAD et de base d'évaluation de l'additionnalité de leur financement en faveur de l'IADM au fil du temps. Les bailleurs de fonds sont également convenus que le niveau de base continuerait d'augmenter en fonction de l'augmentation en UC du niveau des cycles subséquents de reconstitution des ressources du FAD. L'augmentation réelle en UC ou en DTS, au cours des trois années précédentes, sera utilisée pour déterminer le volume de base des contributions ordinaires au titre de chaque cycle de reconstitution des ressources. Les bailleurs de fonds ont en outre reconnu que la capacité à honorer les engagements financiers contraignants pendant toute la période couverte par l'IADM varie d'un bailleur de fonds à l'autre, et ont exprimé leur détermination à tout mettre en œuvre pour traduire leur plein engagement politique, aussi bien pendant les dernières années que pendant les premières années de cette période, en fermes engagements financiers de grande portée, conformément à leurs processus législatifs⁸. La période du FAD-XI offrira aux bailleurs de fonds une fenêtre d'opportunité d'une importance cruciale pour honorer leurs engagements, par l'intensification de leur aide aux pays FAD en vue d'appuyer les efforts visant à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

2.9 Le tableau 4 fournit les détails des engagements pris par les bailleurs de fonds pour l'IADM pour la période 2006 – 2020 sur la base du «Cadre pour le partage normalisé du fardeau» utilisé pour déterminer la part du fardeau à supporter par chaque bailleur de fonds, à l'exception de l'Autriche. Il montre que 47% du coût de la période de décaissement du FAD-10 est couvert par les engagements inconditionnels, 35% par les engagements conditionnels, 17% n'est pas soutenu par les engagements conditionnels ou inconditionnels, et il existe un déficit structurel de 0,6% (soit 7 million d'UC) qui nécessite un financement des bailleurs de fonds afin d'assurer la compensation «dollar pour dollar» qui avait été convenue par ces derniers en faveur du Fonds. Alors que le Fonds a reçu 91% d'engagements inconditionnels pour le reste de la période du FAD-10 (2006-2007), une proportion de la contribution des Etats-Unis représentant 8% du coût de l'Initiative pour cette période demeure conditionnelle⁹, et il existe un déficit structurel de 0,6%.

2.10 Le Tableau 4 montre également que, pour la période de décaissement du FAD-11, le Fonds a reçu des bailleurs de fonds, les engagements IADM couvrant 78% des prêts annulés sur la période. Trente pour cent (30%) du coût de la période de décaissement du FAD-11 est couvert par les engagements inconditionnels, 49% par les engagements conditionnels, 21% n'est pas soutenu par les engagements conditionnels ou inconditionnels, et il existe encore un déficit structurel de 0,6% (soit 9,5 millions d'UC). Le ratio de

⁸ Pour de plus amples informations sur ces engagements, voir le document «Modalités de mise en oeuvre de l'IADM» (ADF/BD/BD/WP/2006/31 du 05/04/2006), approuvé par les Conseils en avril 2006.

⁹ Les Etats-Unis ont indiqué que cette situation explique leurs contributions IADM sur la base «reconstitution des ressources par reconstitution des ressources», et qu'ils financeront leurs contributions IADM exclusivement à travers le mécanisme d'encaissement accéléré. Leurs contributions pour le reste de la période du FAD-10 deviendront inconditionnelles lorsque leur mécanisme d'encaissement accéléré de leurs contributions au FAD-10 sera pleinement exécuté.

couverture IADM pour la période FAD-11 est de 72% composé de 30% d'engagements inconditionnels et de 42% d'engagements conditionnels¹⁰.

Tableau 4 : État des engagements des bailleurs de fonds, fin décembre 2007

Etat des engagements	Période de décaissement du FAD-10						Période de décaissement du FAD-11	
	2006-2007(*)		2008-2017		2006-2017		2008-2020 (**)	
	Millions d'UC	%	Millions d'UC	%	Millions d'UC	%	Millions d'UC	%
Engagements inconditionnels	77,6	91%	433,6	43%	511,2	47%	438,4	30%
Engagement conditionnels	6,7	8%	379,0	38%	385,7	35%	717,0	49%
Sous-total	84,3	99%	812,7	81%	897,0	82%	1,155,4	78%
Coût non encore couvert	-		187,9	19%	187,9	17%	308,2	21%
Déficit structurel	0,5	0,6%	6,5	0,6%	7,0	0,6%	9,5	0,6%
Total Coût IADM	84,8	100%	1.007,0	100%	1.091,8	100%	1.473,1	100%

* Reste de la période FAD-10

** Période de décaissement FAD-11

2.11 Paiements et encaissements. Les Plénipotentiaires sont convenus de fixer les dates de paiement, au titre du plan de financement compensatoire, au 15 janvier de chaque année, à partir de 2007 jusqu'en 2054, et de fixer les dates d'encaissement (des paiements par dépôt d'un billet à ordre) à la troisième semaine de février de chaque année, afin de coïncider avec le premier encaissement trimestriel des billets à ordre du FAD¹¹. Dans ce contexte, l'Annexe IV donne de plus amples informations sur les paiements et encaissements reçus à la fin de décembre 2007. Le Tableau 5, qui récapitule les données présentées dans l'Annexe IV, permet de tirer les conclusions suivantes :

- (i) Le coût estimatif de l'IADM, au cours de la période 2006-2007, est de 66,50 millions d'UC. Les paiements dus au cours de cette période (93,28 millions d'UC) sont supérieurs à ce coût, en raison des autres échéanciers et des mécanismes de crédit accéléré convenus avec certains bailleurs de fonds.

¹⁰ Le taux de couverture IADM est le ratio du niveau d'engagement reçu sur le coût IADM

¹¹ Bien vouloir se référer au document «Modalités de mise en oeuvre de l'IADM» (ADF/BD/BD/WP/2006/31 du 05/04/2006, approuvé par les Conseils en avril 2006.

- (ii) Au total, un montant de 108,81 millions d'UC a été reçu, dont 86,6 millions d'UC représentaient les contributions des bailleurs de fonds sous forme de billets à ordre, paiements en espèces et/ou crédit accéléré, et 22,21 millions d'UC sous forme de contributions payées par anticipation par l'Afrique du Sud, le Koweït et l'Espagne.
- (iii) Le déficit de 6,68 millions d'UC (93,28 millions d'UC, moins 86,6 millions d'UC, compte non tenu des contributions payées par anticipation) s'explique par les contributions conditionnelles des États-Unis.
- (iv) Le montant total encaissé est de 85,09 millions d'UC, mais il y a un déficit de 8,19 millions d'UC au titre des encaissements, en raison du retard accusé dans l'encaissement de la contribution de la Suisse, qui devrait cependant être reçue le 31 mars 2008, ainsi que des engagements conditionnels des États-Unis.

Tableau 5 : Récapitulatif des paiements et encaissements, fin décembre 2007 (en millions d'UC)

	2006	2007	Total
Coût de l'IADM	29,93	36,57	66,50
Paiements dus	40,33	52,95	93,28
Paiements reçus			108,81
<i>Contributions des bailleurs de fonds</i>			86,60
<i>Contributions payées par anticipation</i>			2,21
Encaissements			85,09
Déficit au titre des encaissements			8,19

2.12 **Annulations de dette au titre de l'IADM.** Le FAD a annulé un montant total estimé à 4,4 milliards d'UC de remboursements de dette de la part de 19 PPTE ayant atteint le point d'achèvement, si l'on se base sur l'encours de la dette éligible à la date limite de décembre 2004. Le 1^{er} septembre 2006 est la date d'annulation pour les 16 premiers pays exclusivement FAD éligibles, et les dates respectives d'atteinte du point d'achèvement par la Sierra Leone, São Tomé et Príncipe et la Gambie. Le montant des dettes annulées est calculé en utilisant le taux de change retenu pour la Onzième reconstitution du FAD.

3. ÉTAPES SUIVANTES

3.1 Le coût de l'IADM, les engagements des bailleurs de fonds et les échéanciers de paiement seront actualisés au moins tous les trois ans, pour coïncider avec les cycles de reconstitution. La dernière actualisation du coût de l'IADM a été effectuée en novembre 2007, en utilisant le taux de change retenu pour la Onzième reconstitution du FAD. À la lumière de la pertinence du modèle de pouvoir d'engagement anticipé, la compensation des prêts annulés au cours de la période de décaissement du FAD-XI (2008-2020) et les

engagements inconditionnels contribueront à contrebalancer l'impact de l'IADM sur la capacité d'engagement du Fonds.

- 3.2 Le Groupe de la Banque continuera d'appuyer les initiatives visant à renforcer les capacités dans le domaine de la gestion de la dette en Afrique, par le biais de programmes et projets en faveur de la gouvernance. Un défi à relever dans l'immédiat par le Groupe de la Banque a trait à la consolidation des mécanismes de suivi des dépenses effectuées grâce aux économies réalisées au titre de l'allégement de dette consenti dans le cadre des initiatives PPTTE et IADM, afin de garantir le financement des programmes et projets de réduction de la pauvreté en vue d'appuyer les stratégies de promotion de la croissance. À cette fin, il faudra faire appel au réseau des bureaux nationaux et régionaux et aux partenariats avec les autres bailleurs de fonds.
- 3.3 Il est nécessaire d'appuyer l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes efficaces de gestion de la dette dans les pays à faible revenu au cours de la période du FAD-XI, en accordant une attention particulière aux pays fragiles et aux PPTTE devant bientôt atteindre ou ayant déjà atteint le points d'achèvement. Ces programmes doivent s'inscrire dans le cadre des programmes conjoints des bailleurs de fonds ciblant le renforcement des capacités et devraient être élaborés en étroite partenariat avec les institutions de Bretton Woods, le Groupe de la Banque, les autres fournisseurs de services et les créanciers bilatéraux. Il s'agira notamment d'organiser des ateliers de formation à la gestion de la dette, d'entreprendre des évaluations périodiques de la performance dans la gestion de la dette, et d'élaborer des stratégies de gestion de la dette à moyen terme. Ces programmes devront être conçus de manière à compléter les programmes nationaux existants et être mis en oeuvre en étroite consultation avec les autorités nationales, les autres bailleurs d'assistance publique et les créanciers bilatéraux.

Annexe I

État de mise en œuvre de l'allègement de dette PPTE, fin décembre 2007 (en millions d'USD)

PAYS	DATE APPROBATION FM/BM		DATE APPROBATION GROUPE BANQUE		DATE LIMITE	ENGAGEMENTS AU TITRE ALLÉG. DETTE		DERNIÈRE DATE ALLÉG. DETTE	ALLÈGEMENT ACCORDÉ		ALLÈGEMENT ACCORDÉ/TOTAL ENGAGÉ		PLAFOND 40 %/ DATE LIMITE INTÉRIM. ⁵
	POINT DÉC.	POINT ACHÉV.	POINT DÉC.	POINT ACHÉV.		COÛT EN VAN	COÛT EN TERM. NOM.		VALEUR EN VAN	TERM. NOM.	VALEUR VAN (%)	TERM. NOM.(%)	
PMR AU POINT D'ACHÈVEMENT													
Bénin	juil-00	mars-03	oct-00	juil-03	déc-98	37,57	46,50	avr-09	31,65	37,77	84,2	81,2	Irrévocable
Burkina Faso	juin-00	avr-02	oct-00	juil-02	déc-99	86,70	125,74	oct-20	33,29	48,47	38,4	38,5	Irrévocable
Cameroun	oct-00	mai-06	nov-00	juil-07	juin-99	78,84	100,51	avr-11	53,35	62,74	67,7	62,4	Irrévocable
Éthiopie	nov-01	avr-04	févr-02	oct-04	juin-01	339,46	461,39	sept-21	153,82	176,01	45,3	38,1	Irrévocable
Gambie	déc-00	sept-07	févr-01	mars-08	déc-99	15,82	22,77	juil-13	6,32	6,78	40,0	29,8	Irrévocable
Ghana	févr-02	juil-04	mai-02	déc-04	déc-00	130,93	160,15	janv-13	98,68	111,53	75,4	69,6	Irrévocable
Madagascar	déc-00	oct-04	févr-01	mars-05	déc-99	60,06	80,40	mars-13	36,41	42,00	60,6	52,2	Irrévocable
Malawi	déc-00	août-06	janv-01	nov-06	déc-99	139,31	212,83	juil-23	34,03	38,88	24,4	18,3	Irrévocable
Mali	sept-00	mars-03	nov-00	juil-03	déc-98	69,72	86,42	juil-10	51,97	60,69	74,5	70,2	Irrévocable
Mauritanie	févr-00	juin-02	juil-00	juil-02	déc-98	72,80	90,69	avr-11	54,93	64,04	75,5	70,6	Irrévocable
Mozambique	avr-00	sept-01	oct-00	févr-02	déc-98	22,25	29,27	sept-10	15,81	19,15	71,1	65,4	Irrévocable
Niger	déc-00	avr-04	mars-01	oct-04	déc-99	50,01	86,26	juil-24	15,21	18,11	30,4	21,0	Irrévocable
Sao Tome & Principe	déc-00	mars-07	avr-01	juin-07	déc-99	43,43	88,36	sept-32	8,67	10,71	20,0	12,1	Irrévocable
Sénégal	juin-00	avr-04	oct-00	oct-04	déc-98	56,80	65,42	mai-06	56,80	65,42	100,0	100,0	Irrévocable
Sierra Leone	mars-02	déc-06	juin-02	mai-07	déc-00	43,43	91,70	juil-29	12,50	14,86	28,8	16,2	Irrévocable
Rwanda	déc-00	avr-05	janv-01	juil-05	déc-99	116,10	222,29	oct-31	31,54	37,46	27,2	16,9	Irrévocable
Tanzanie	avr-00	nov-01	juil-00	févr-02	juin-99	124,90	190,75	juil-17	58,64	70,50	46,9	37,0	Irrévocable
Ouganda	févr-00	mai-00	janv-00	sept-00	juin-99	59,30	78,65	mars-12	40,13	48,42	67,7	61,6	Irrévocable
Zambie	nov-00	avr-05	janv-01	juil-05	déc-99	146,10	214,50	juil-25	91,40	101,53	62,6	47,3	Irrévocable
Total partiel (A)						1693,5	2454,6	...	885,2	1035,1			
PMR EN PERIODE INTÉrimAIRE*													
Burundi	août-05	mars-08	nov-05	...	déc-04	124,22	226,01	févr-43	14,96	15,75	12,0	7,0	avr-08
RCA	sept-07	déc-09	déc-07	...	déc-06	42,55	55,02	juil-20	juil-11
Tchad ²	mai-01	juin-08	juil-01	...	déc-00	36,90	49,38	avr-12	14,68	16,54	39,8	33,5	mars-06
Congo **	mars-06	déc-09	nov-06	...	déc-04	41,86	41,86
RDC ³	juil-03	juin-08	juin-04	...	déc-02	905,09	1804,87	sept-24	382,10	413,48	45,7	22,9	déc-08
Guinée ²	déc-00	août-08	avr-01	...	déc-99	75,30	89,07	avr-07	30,12	32,27	40,0	36,2	oct-03
Guinée-Bissau ³	déc-00	juin-10	déc-00	...	déc-99	50,84	84,98	janv-24	19,19	21,96	37,74	25,8	janv-07
Total partiel (B)	1276,76	2351,19	...	461,05	500,00
Total partiel =(A)+(B)						2970,3	4805,8	...	1346,2	1535,1
PMR AU POINT DE PRÉ-DÉCISION***													
Comores ⁴	mars-08	sept-10	18,80	25,20
Côte d'Ivoire ³	juin-08	déc-10	300,00	360,18
Libéria ³	sept-07	sept-10	123,10	145,38
Somalie ³	sept-13	sept-16	53,10	63,02
Soudan ³	déc-08	déc-11	159,50	210,53
Togo ⁴	déc-08	déc-11	13,50	20,43
PMR EN CADUCITE AUTOMATIQUE													
Érythrée	mars-09	mars-12
Total partiel	668,0	824,7
TOTAL	3638,3	5630,5	...	1346,2	1535,1

* Les date des points d'achèvement sont indicatives.

** L'aide intérimaire du Groupe de la Banque est fournie entièrement sous forme de don, par l'intermédiaire du mécanisme d'apurement des arriérés du PCCF.

*** Le montant total de l'allègement de dette est purement estimatif.

1. Ces pays ont bénéficié d'un appoint en sus de l'aide fournie au titre de l'Initiative PPTE.

2. Ces pays accusent des retards dans l'atteinte du point d'achèvement. En conséquence, ils devraient s'acquitter pleinement de leurs obligations échues au titre du service de la dette.

3. Pays membres régionaux sortant de conflit.

4. Autres.

5. Il s'agit de l'exigence d'un plafond de 40 % et/ou du programme triennal obligatoire de réformes économiques.

Source: Estimations de la Banque mondiale et du Groupe de la Banque.

IADM – Coût estimatif pour les 33 PMR bénéficiaires
(en millions d'UC)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016 - 2054	Grand Total
Pays au Point d'achèvement												
Benin	1.31	1.35	1.74	3.70	5.94	6.51	6.91	7.18	7.38	7.34	192.44	241.79
Burkina Faso	1.37	1.43	1.61	2.08	2.55	2.57	2.94	3.22	3.48	3.90	199.73	224.87
Cameroon	0.56	0.89	1.01	1.13	1.25	2.27	3.00	2.99	2.97	2.96	132.20	151.23
Ethiopia	3.78	4.02	4.34	4.69	4.34	5.16	5.71	5.72	5.99	5.96	450.44	500.16
Gambia	-	-	1.05	1.09	1.21	1.22	1.34	2.29	3.54	3.67	92.22	107.64
Ghana	3.78	3.97	4.03	4.22	4.23	4.49	4.81	9.30	9.88	9.10	266.66	324.46
Madagascar	1.83	1.90	1.98	2.40	2.39	2.49	2.52	5.32	7.92	7.87	209.65	246.27
Malawi	0.04	1.34	1.43	1.46	1.53	1.63	1.77	1.93	2.00	1.85	170.14	185.12
Mali	2.92	2.91	3.09	3.40	5.80	10.38	10.83	11.69	11.78	11.71	294.50	369.02
Mauritania	0.44	1.28	1.37	1.59	1.65	3.86	5.04	5.21	5.23	5.20	143.11	173.98
Mozambique	2.21	2.57	2.94	3.08	3.75	6.69	6.80	7.52	7.86	8.59	314.78	366.79
Niger	1.20	1.21	1.23	1.47	1.48	1.48	1.53	1.56	2.00	1.98	111.96	127.09
Rwanda	1.00	1.04	1.11	1.18	1.14	1.17	1.21	1.23	1.22	1.22	59.59	71.11
Sao Tome & Princ.	-	0.13	0.25	0.25	0.24	0.27	0.28	0.28	0.29	0.30	20.76	23.05
Senegal	2.91	4.45	5.36	5.47	5.89	6.46	6.78	6.94	7.02	6.98	214.43	272.67
Sierra Leone	-	1.13	1.05	1.08	1.11	1.28	1.41	1.55	1.69	1.68	86.17	98.16
Tanzania	2.55	2.57	3.43	3.83	3.95	4.23	4.54	5.11	5.27	5.24	369.52	410.22
Uganda	2.45	2.70	2.71	2.95	2.94	3.33	7.26	9.51	10.20	10.14	291.68	345.87
Zambia	1.59	1.70	1.88	1.90	2.20	2.44	2.47	2.78	2.76	2.75	138.08	160.56
Sub Total	29.93	36.57	41.60	46.97	53.60	67.93	77.15	91.35	98.49	98.43	3,758.07	4,400.08
Pays au Point de Décision												
Burundi	-	-	0.13	0.13	0.13	0.14	0.14	0.15	0.15	0.15	2.20	3.32
Chad	-	-	2.21	2.51	2.44	2.43	4.76	6.87	6.91	7.00	183.01	218.13
Centrafrique	-	-	-	-	0.91	0.91	0.98	0.98	0.97	0.96	54.16	59.87
Congo	-	-	-	-	0.31	0.30	0.30	0.30	0.30	0.30	4.59	6.40
Dem Rep Congo	-	-	1.16	1.13	1.16	1.15	1.15	1.15	1.43	1.42	91.89	101.64
Guinea	-	-	5.11	5.44	5.87	6.06	6.28	6.24	6.37	6.33	157.48	205.17
Guinea-Bissau	-	-	-	-	0.72	0.79	0.79	0.79	0.78	0.78	48.36	53.02
Sub Total	-	-	8.60	9.21	11.53	11.77	14.41	16.47	16.92	16.95	541.68	647.55
Pays au Point de Pre-décision												
Comoros	-	-	-	-	0.93	0.92	1.07	1.07	1.06	1.05	17.99	24.10
Côte D'Ivoire	-	-	-	2.23	2.66	2.73	3.24	3.44	3.62	3.60	177.93	199.46
Eritrea	-	-	-	-	-	-	0.65	0.65	0.64	0.64	39.59	42.16
Liberia	-	-	-	-	0.57	0.56	0.56	0.56	0.55	0.55	9.33	12.68
Somalia	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29.48	29.48
Sudan	-	-	-	-	-	-	5.96	5.92	5.88	5.84	113.46	137.06
Togo	-	-	-	-	-	-	2.49	2.82	2.80	2.79	67.86	78.76
Sub Total	-	-	-	2.23	4.16	4.21	13.96	14.44	14.56	14.48	455.65	523.70
Total	29.93	36.57	50.20	58.41	69.29	83.92	105.53	122.27	129.97	129.85	4,755.40	5,571.33

Notes: Dettes encours et décaissées à la fin Décembre 2004

(*) Refère aux 33 PMR éligibles, à savoir : 19 PMR Après-Point d'achèvement; 7 PMR après-Point de Décision et 7 PMR au Point de Pre-Décision

L'accord de financement de la compensation des bailleurs de fonds pour l'IADM exige un ajustement du cout de l'IADM tous les 3 ans

Le coût d'ajustement prend en considération les éléments suivants: (i) le taux de change issu des excédents ou des déficits qui sont apprus au cours de la période précédente

(ii) les taux de reconstitution de ressources du FAD utilisés pour déterminer les contributions des bailleurs de fonds en monnaies nationales

(iii) le calendrier des pays bénéficiaires atteignant le Point d'achèvement, et (iv) le futur montant de l'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative PPTE

Le coût de l'IADM a été actualisé en Octobre 2007 et le prochain exercice d'actualisation aura lieu en 2010

IADM – Coût estimatif pour les 33 PMR bénéficiaires, par période d'engagement
(en millions d'UC)

Pays bénéficiaires	Reste de la période du FAD-X (2006-2007)	Reste de la première décennie (2008-2015)	Quatre décennies subséquentes (2016-2054)	Montant total allègement (2006-2054)
Pays ayant atteint le point d'achèvement (19)				
Bénin	2,65	46,70	192,44	241,79
Burkina Faso	2,80	22,35	199,73	224,87
Cameroun	1,45	17,59	132,20	151,23
Éthiopie	7,80	41,92	450,44	500,16
Gambie	-	15,42	92,22	107,64
Ghana	7,74	50,06	266,66	324,46
Madagascar	3,73	32,89	209,65	246,27
Malawi	1,38	13,60	170,14	185,12
Mali	5,82	68,69	294,50	369,02
Mauritanie	1,72	29,14	143,11	173,98
Mozambique	4,78	47,22	314,78	366,79
Niger	2,41	12,72	111,96	127,09
Rwanda	2,04	9,47	59,59	71,11
São Tomé & Príncipe	0,13	2,17	20,76	23,05
Sénégal	7,36	50,88	214,43	272,67
Sierra Leone	1,13	10,86	86,17	98,16
Tanzanie	5,11	35,59	369,52	410,22
Ouganda	5,14	49,05	291,68	345,87
Zambie	3,29	19,19	138,08	160,56
Total partiel	66,50	575,51	3 758,07	4 400,08
Pays ayant atteint le point de décision (7)				
Burundi	-	1,12	2,20	3,32
Tchad	-	35,13	183,01	218,13
Centrafrique	-	5,72	54,16	59,87
Congo	-	1,81	4,59	6,40
RDC	-	9,75	91,89	101,64
Guinée	-	47,69	157,48	205,17
Guinée-Bissau	-	4,66	48,36	53,02
Total partiel	-	105,87	541,68	647,55
Pays se trouvant au point de pré-décision (7)				
Comores	-	6,10	17,99	24,10
Côte d'Ivoire	-	21,53	177,93	199,46
Érythrée	-	2,58	39,59	42,16
Liberia	-	3,35	9,33	12,68
Somalie	-	-	29,48	29,48
Soudan	-	23,60	113,46	137,06
Togo	-	10,90	67,86	78,76
Total partiel	-	68,05	455,65	523,70
Total (33)	66,50	749,43	4 755,40	5 571,33

IADM – État des paiements et engagements, fin décembre 2007
(en millions d'UC)

Pays participant à l'IADM	PAIEMENTS AU TITRE DE 2006			PAIEMENTS AU TITRE DE 2007			Contributions totales dues au titre de 2006-2007	Contributions totales payées au titre de 2006-2007	Paiements reçus à l'avance	Montant total des paiements reçus	Encaissements / Paiements en espèces				Paiements attendus en 2008		
	Contribution Due	Qualified Contribution ²	Contribution Paid	Contribution due	Contribution conditionnelle ²	Contribution payée					Contributions au titre de 2006	Contributions au titre de 2007	Encaissements accélérés	Total		Excédent (déficit)	Contribution due
1 Autriche	591 629		591 629	807 946		807 946	1 399 574	1 399 574		1 399 574	591 629	807 946		1 399 574	-	176 283	
2 Belgique	772 344		772 344	1 054 736		1 054 736	1 827 081	1 827 081		1 827 081	772 344	1 054 736		1 827 081	-	230 130	
3 CANADA	2 242 172		2 242 172	3 061 976		3 061 976	5 304 148	5 304 148		5 304 148	2 242 172	3 061 976		5 304 148	0,00	668 083	
4 CHINE	818 144		818 144	1 117 281		1 117 281	1 935 425	1 935 425		1 935 425	818 144	1 117 281		1 935 425	-	243 776	
5 DANEMARK	542 025		542 025	740 206		740 206	1 282 231	1 282 231		1 282 231	542 025	740 206		1 282 231	-	161 503	
6 FINLANDE	747 391		747 391	1 020 659		1 020 659	1 768 049	1 768 049		1 768 049	747 391	1 020 659		1 768 049	-	222 694	
7 FRANCE	4 583 996		4 583 996	6 260 040		6 260 040	10 844 035	10 844 035		10 844 035	4 583 996	6 260 040		10 844 035	-	1 365 860	
8 ALLEMAGNE	3 293 427		3 293 427	4 497 601		4 497 601	7 791 028	7 791 028		7 791 028	3 293 427	4 497 601		7 791 028	0,01	981 318	
9 INDE	86 709		86 709	118 412		118 412	205 121	205 121		205 121	86 709	118 412		205 121	-	25 836	
10 ITALIE	1 993 042		1 993 042	2 721 756		2 721 756	4 714 798	4 714 798		4 714 798	1 993 042	2 721 756		4 714 798	0,00	1 992 892	
11 JAPON ¹	3 329 314		3 329 314	4 546 609		4 546 609	7 875 922	7 875 922		7 875 922	3 329 314	4 546 609		7 875 922	-	992 011	
12 CORÉE	316 894		316 894	432 759		432 759	749 653	749 653		749 653	316 894	432 759		749 653	-	94 422	
13 KOWEÏT ⁵	83 209		83 209	113 633		113 633	196 843	196 843	12 786 150	12 982 993	83 209	113 633		196 843	-	24 793	
14 PAYS-BAS	1 644 259		1 644 259	2 245 449		2 245 449	3 889 708	3 889 708		3 889 708	1 644 259	2 245 449		3 889 708	-	489 928	
15 NORVÈ	1 763 842		1 763 842	2 408 754		2 408 754	4 172 596	4 172 596		4 172 596	1 763 842	2 408 754		4 172 596	0,00	525 559	
16 PORTUGAL	281 620		281 620	384 589		384 589	666 210	666 210		666 210	281 620	384 590		666 210	0,43	83 912	
17 ARABIE SAOUDITE	150 025		150 025	204 879		204 879	354 904	354 904		354 904	150 025	204 879		354 904	0,00	44 702	
18 AFRIQUE DU SUD ⁴	58 752		58 752	80 234		80 234	138 986	138 986	9 423 376	9 562 362	58 752	80 234		138 986		-	
19 ESPAGNE ¹	5 799 180		5 799 180	5 799 180		5 799 180	11 598 360	11 598 360		11 598 360	5 799 180	5 799 180		11 598 360		10 216 970	
20 SUÈDE	1 993 042		1 993 042	2 721 756		2 721 756	4 714 798	4 714 798		4 714 798	1 993 042	2 721 756		4 714 798	-	593 852	
21 SUISSE ³	1 279 148		1 512 995	1 746 842		1 512 995	3 025 989	3 025 989		3 025 989	1 512 995	0		1 512 995	-	1 512 994,65	
22 ROYAUME-UNI	3 736 953		3 736 953	5 103 293		5 103 293	8 840 246	8 840 246		8 840 246	3 736 953	5 103 293		8 840 246	-	1 113 472	
23 ÉTATS-UNIS	4 221 714	3 462 193	759 521	5 765 296	3 216 597	2 548 699	9 987 010	3 308 220		3 308 220			3 308 220	3 308 220	-	6 678 789,87	
TOTAL	40 328 830	3 462 193	37 100 485	52 953 886	3 216 597	49 503 442	93 282 716	86 603 927	22 209 526	108 813 453	36 340 963	45 441 748	3 308 220	85 090 932	-	8 191 784	21 887 050

NOTES:

- Autres échéanciers de paiement et/ou d'encaissement convenus avec les bailleurs de fonds.
- Un État participant ayant annoncé des engagements conditionnels informe le Fonds de l'état de ses engagements au plus tard 30 jours avant la date de paiement prévue.
- La Suisse a annoncé des engagements et effectué des paiements au titre de la période 2006-2007 et devrait procéder en 2008 à l'encaissement des montants dus en 2007.
- L'Afrique du Sud a procédé à un encaissement accéléré d'un an pour payer intégralement sa contribution/encaissement au titre de sa contribution à l'IADM (2006-2054).
- Le Koweït s'est intégralement acquitté de ses engagements au titre de la période 2006-2054.